

16

FÉDÉRATION UNIE
DES AUBERGES DE JEUNESSE



- Créée en 1956
- Territoire d'intervention : **national** (45 auberges de jeunesse réparties sur toute la France)
- Équipe : **250** salariés, **27** volontaires en service civique, **100** bénévoles

€ Budget annuel : **24 millions €** (hors contexte Covid)

MISSION

Proposer des hébergements accueillants aux tarifs accessibles et des espaces de vie partagés favorisant la rencontre entre les voyageurs.

SE MOBILISER POUR RÉPONDRE

AUX BESOINS URGENTS

D'HÉBERGEMENT



CONSTAT

DEPUIS L'INSTAURATION DU PREMIER
CONFINEMENT, DE NOUVELLES FRAGILITÉS
SONT APPARUES CHEZ LES SANS-LOGIS.

Leurs possibilités de repos, de repli ou de communication, dans des lieux dédiés ou ouverts aux publics, se sont amoindries. Ils ont dû faire face à une solitude et un isolement bien plus importants que d'habitude, et mettant en danger les plus vulnérables. En parallèle, le tourisme étant au ralenti, des auberges sont disponibles.



RÉPONSE

MISE À DISPOSITION DE PLACES D'HÉBERGEMENT

En tant qu'acteur majeur du tourisme social, la FUAJ, a souhaité, dès le début de la crise, être aux côtés des plus démunis et intensifié sa collaboration avec les villes et les préfetures pour permettre la mise à disposition de ses établissements.

Ainsi, que ce soit à Boulogne-sur-Mer, à Lyon, ou encore à Paris, les personnes vulnérables du fait de la crise sanitaire, de l'hiver ou suite à un sinistre, ont pu trouver refuge dans une auberge de jeunesse.





MISE EN ŒUVRE



PHASES DE TRAVAIL



BILAN

EFFETS PRODUITS

EN 2020, **10 AUBERGES DE JEUNESSE** ont proposé

+ **DE 500 PLACES** d'hébergement d'urgence

— Développement de la **coopération inter-associative** à échelle territoriale

— Consolidation des **partenariats** institutionnels (villes, départements, Etat)

— Dans le cas de **utilisation partielle des locaux** (donc diversification des activités) :

— **augmentation du chiffre d'affaires** et le **maintien de salariés en emploi**

— Dans le cas de **d'utilisation intégrale des locaux** (donc arrêt des autres activités)

— **limitation des pertes économiques** mais **salariés mis en activité partielle totale et de longue durée**

ET APRÈS ?

Ces actions peuvent être prolongées avec un accord entre la FUAJ et les villes ou préfectures en fonction des besoins du territoire. Par exemple, à Lyon, la réquisition a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021.



ANALYSE

FACTEURS DE RÉUSSITE

+ **Une coordination** avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire

+ **La signature d'une convention écrite** entre toutes les parties indiquant la répartition des actions

+ **Un maintien du lien** avec les salariés restant en activité partielle

POINT D'ATTENTION

Accueillir un nouveau public, de façon urgente, sans temps réel de préparation, peut impacter différents partis : les équipes, les riverains, les personnes habituellement hébergés... Il faut veiller à ce que tout se passe bien pour chacun, par le biais d'une communication régulière.



EN SAVOIR PLUS

01 44 89 87 27
service.adherent@hifrance.org
hifrance.org